

**MUSIQUE EN MARNE ET GONDOIRE
COMITE DE PILOTAGE DU 02.06.16.
COMPTE RENDU**

Présents :				
Présidence :		Mme Edwige LAGOUGE, par délégation de M. Jean-Paul MICHEL		
Membres ayant voix délibérative			Membres ayant voix consultative	
Représentants de la collectivité	Représentants des usagers	Représentants des enseignants	Agents de Marne et Gondoire	Partenaires
Mme Martine CANDAU-TILH M. Laurent SIMON Mme Emilie NEILZ	Mme Murièle HOUDART Mme Nathalie BOURDON M. José LANUZA Mme Isabelle SI HASSEN Mme Rose-Marie MATEOS-CARRIBA Mme Isabelle MOREAU	Mme Emmanuelle MASSON Mme Delphine GOLDSTEIN M. Pascal PRAUTOIS M. Jean-Marc BEUVE	Mme Nadine BREYSSE M. Valentin LEROUX Mme Estelle GIARDINA M. Dominique DAUCET Mme Sylvie PASCAL M. Frédéric GOMBERT M. Daniel JOVER M. Stéphane MOTHEs M. Giuseppe FRANCOMANO	Mme Céline GRILLOT, Directrice Ecole élémentaire de Chalifert Mme Peggy ZEPHYR, Resp. jardin d'enfant Mairie de Collégien

Absents :				
Membres ayant voix délibérative			Membres ayant voix consultative	
Représentants de la collectivité	Représentants des usagers	Représentants des enseignants	Agents de Marne et Gondoire	Partenaires
M. Thibaud GUILLEMET Mme Pierrette MUNIER, excusée M. Sinclair VOURIOT, excusé		Mme Stéphanie VARNERIN, excusée Mme Marta PADROS, excusée	Mme Armelle THEVENOT, excusée	Mme Brigitte CHOLLET, Directrice du Foyer de vie de BSG et Ettap'h de LSM, excusée

Le quorum étant atteint, Mme LAGOUGE ouvre cette 5^{ème} réunion du Comité de Pilotage de Musique en Marne et Gondoire et, conformément à l'article 11 de son règlement intérieur, fait procéder à la désignation des :

- Secrétaire : M. Laurent SIMON
- Secrétaire adjoint : Mme Isabelle MOREAU

Mme LAGOUGE prononce un discours introductif (*reproduit ci-dessous in extenso*) :

Bonsoir à tous,

Je remercie la municipalité de Saint-Thibault de nous recevoir ici ce soir.

Ces réunions ont également eu le mérite de faire découvrir, à celles et ceux qui ne les connaissaient pas encore, l'ensemble des différents lieux d'enseignement du conservatoire intercommunal (manquent encore dans ce « tourisme musical » Collégien, Thorigny/Pomponne, bientôt Dampmart).

J'ai le plaisir d'accueillir Nadine BREYSSE, Directrice Générale Adjointe en charge du « Pôle Proximité et Services à la Population » auquel la direction de la Culture, et donc Musique en Marne et Gondoire, a été rattachée.

Par ailleurs, je tiens à excuser Armelle THEVENOT, Directrice de la Culture, qui, ne peut être avec nous ce soir que par la pensée.

Beaucoup de chemin parcouru depuis le premier Comité de Pilotage.

Je tenais très sincèrement à remercier tous les membres de cette instance pour leur engagement tout au long de cette année. Elle a été riche d'échanges et vos contributions ont permis de faire avancer ce projet.

Vous avez été beaucoup sollicités et nous avons ainsi pu valider, au cours de ces différentes réunions, le diagnostic du territoire, l'état des lieux de Musique en Marne et Gondoire, et enfin, en avril dernier les grandes orientations et les objectifs du Projet d'Etablissement.

Nous sommes donc réunis ce soir pour nous prononcer sur ce travail, réalisé en concertation, qui a permis la rédaction de cet avant-projet définitif du Projet d'établissement.

Rappelons que ce projet a été initié en septembre 2015 avec l'ensemble du personnel et qu'une réunion plénière s'est tenue ce matin même pour clôturer cette démarche ; réunion au cours de laquelle deux amendements ont été proposés et seront intégrés.

Je remercie également Eric SPROGIS pour l'aide précieuse qu'il nous a apportée tout au long de ces mois de travail pour l'élaboration de ce document.

A l'issue de ce discours introductif, Mme LAGOUGE rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité de Pilotage du 7 avril 2016
- Présentation et approbation de l'Avant-Projet Définitif du Projet d'Etablissement de Musique en Marne et Gondoire
- Proposition d'évolution de la grille tarifaire du conservatoire intercommunal pour la rentrée 2016/2017
- Proposition d'évolution du règlement intérieur du conservatoire intercommunal pour la rentrée 2016/2017
- Questions diverses

1 – Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité de Pilotage du 7 avril 2016

Mme LAGOUGE demande si les membres du Comité de Pilotage ont des remarques sur le compte-rendu de la réunion du 7 avril 2016, transmis le 12 avril 2016, et pour lequel aucune observation n'a été formulée.

En l'absence de remarques, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2 – Présentation et approbation de l'Avant-Projet Définitif du Projet d'Etablissement de Musique en Marne et Gondoire

Mme LAGOUGE passe la parole à M. LEROUX qui revient sur 3 points :

- Un Projet d'Etablissement qui a fait l'objet d'un niveau élevé de concertation en s'appuyant sur de nombreuses réunions et contributions.
- Un Projet d'Etablissement très complet (224 pages), ce qui s'explique par :
 - Un diagnostic de territoire approfondi concernant un territoire de 92 000 habitants et 18 communes pour que ce projet soit le plus en adéquation possible avec son territoire ;
 - Un état des lieux complet de Musique en Marne qui touche plus de 8 000 usagers réguliers par ses actions d'éducation et d'enseignement artistiques ;
 - Un projet le plus opérationnel possible quant à sa mise en œuvre concrète (22 pages de projets déclinés en 65 pages de fiches actions).
- Un Projet d'Etablissement qui ne sera pas mis en œuvre... tel qu'il est écrit aujourd'hui ; car tout au long de ses 5 années de vie il connaîtra des aléas qui amèneront nécessairement à des adaptations.

M. LEROUX précise que le Comité de Pilotage de Musique en Marne et Gondoire sera l'instance qui assurera le suivi de la mise en œuvre du Projet d'Etablissement auquel sera présenté au moins une fois par an un bilan de déploiement.

M. LEROUX passe la parole à M. SPROGIS pour la présentation de la 2nde partie du Projet d'Etablissement ; la 1^{ère} partie ayant déjà fait l'objet d'un examen et d'une validation par le Comité de Pilotage.

M. SPROGIS

Insiste sur les nombreuses concertations qui ont été menées : réunions avec les enseignants sous des formats ouverts ou thématiques, nombreux Conseil de Direction, Comité de Pilotage, réunion avec les partenaires, la direction, les élus, etc.

Met en avant la volonté politique forte de l'agglomération quant à l'accès à la culture, et ici plus particulièrement à la musique, pour le plus grand nombre.

Cette volonté s'est exprimée dans la mise en place de Musique en Marne et Gondoire, dont les deux enjeux principaux sont les suivants :

- Une articulation de différentes fonctions permettant de toucher différents publics de façon élargie ;
- Une articulation de différentes structures (la plupart préexistantes) dans le projet Musique en Marne et Gondoire.

Le Projet d'Etablissement consiste donc principalement à :

- Réaliser un bilan de l'existant ;
- Identifier ce qu'il reste à mettre en œuvre pour aller plus loin.

M. SPROGIS présente la 2^{nde} partie du Projet d'Etablissement à l'appui d'un diaporama joint en annexe au présent compte-rendu.

A l'issue de la présentation, Mme LAGOUGE sollicite les interventions des membres du Comité de Pilotage.

Mme CANDAU-TILH tient à approfondir 3 points concernant spécifiquement le conservatoire :

- Le Projet d'Etablissement prévoit que sur le plan pédagogique la cohérence soit renforcée. Or, Mme CANDAU-TILH estime que l'antenne du conservatoire de Bussy-Saint-Georges favorise l'excellence de ses élèves en s'appuyant sur des examens annuels qu'elle souhaite voir maintenus.
- Puisque le levier tarifaire ne peut plus être employé, Mme CANDAU-TILH souhaite que les instruments dits « rares » soient davantage mis en avant afin de pouvoir continuer à alimenter les formations instrumentales de l'antenne de Bussy-Saint-Georges.
- Mme CANDAU-TILH regrette que le Projet d'Etablissement n'aborde pas le développement des locaux pour répondre aux besoins de la population sur les espaces du territoire en forte expansion.

Pour conclure, Mme CANDAU-TILH :

Salue la qualité des représentations du « Voyage dans la Lune » de l'Atelier d'Art Lyrique de l'antenne de Lagny-sur-Marne accompagné par l'Orchestre Symphonique de l'antenne de Bussy-Saint-Georges qui se sont tenues les 28 et 29 mai 2016 à l'espace Charles VANEL.

Regrette que le public n'ait pas été davantage présent (environ 2 x 200 spectateurs) ; estimant que la communication peut sans doute être améliorée.

Mme HOUDART évoque la question des instruments dits « rares » et interpelle M. LEROUX pour savoir ce qu'il compte faire face à des fermetures de classes qui sont programmées à la rentrée prochaine sur l'antenne de Bussy-Saint-Georges.

M. LEROUX

Répond qu'à sa connaissance seule la classe de Tuba est menacée l'an prochain puisque celle-ci a perdu ou va perdre ses 6 élèves et que l'enseignant démissionne ; ce qu'il regrette.

Sollicite à son tour Mme HOUDART pour entendre ses propositions et, face à son silence, demande aux directeurs et enseignants s'ils ont des propositions à formuler.

Mme SI HASSEN évoque la possibilité de présenter ces instruments dans le cadre scolaire.

M. BEUVE fait part de son expérience en tant que professeur de Trombone, classé parmi les instruments rares : il est allé présenter l'instrument dans les écoles en prenant sur son temps personnel, et a ainsi réussi à susciter des vocations de trombonistes. La motivation de l'enseignant est essentielle pour monter une classe et la faire perdurer.

M. DAUCET témoigne du fait que, face à un faible effectif de cordes frottées, il avait présenté un quintette à cordes dans toutes les écoles de la ville de Bussy-Saint-Georges, soit plus de 2 000 élèves en tout. Malgré cet investissement énorme en temps et le fait que ces interventions ont été très bien accueillies, il n'a eu aucune inscription à la rentrée suivante.

M. FRANCOMANO évoque le frein que peut présenter aussi le coût de certains instruments.

M. BEUVE complète son intervention en expliquant que, sur la question du coût de l'instrument, qui peut en effet constituer une barrière objective, l'engouement pour le trombone s'est aussi développé avec la mise sur le marché des pBone en plastique, de couleurs vives, très accessibles sur le plan financier et de qualité sonore acceptable.

Le conservatoire a donc fait l'acquisition de ces instruments pour les mettre à disposition des élèves. Il appartient en premier lieu à chaque enseignant de savoir rebondir et s'investir pour développer sa classe.

Mme SI HASSEN témoigne du fait qu'il existe aussi des harpes en carton.

M. PRAUTOIS estime que la notion d'instrument « rare » elle-même est sujette à caution.

Par exemple la contrebasse qu'il enseigne est un instrument qualifié de « rare », alors même que celui-ci est omniprésent dans les formations orchestrales.

M. DAUCET précise que d'après lui un instrument est dit « rare » lorsqu'il est peu représenté en volume dans les enseignements dispensés par un conservatoire.

M. PRAUTOIS poursuit son illustration du sujet en précisant que la facture de contrebasse de taille enfant reste récente ; les premiers instruments ayant été mis sur le marché il y a à peine 15 ans.

De fait, cet instrument n'est donc accessible aux enfants que depuis quelques années et d'ailleurs l'antenne de Bussy-Saint-Georges en a acquis pour les mettre à disposition des élèves.

D'autre part, la pratique de ces instruments se heurte à des freins culturels forts ; les parents sollicitant encore très souvent une inscription en cours de piano ou guitare, alors même que, parfois, l'enfant lui-même veut s'orienter vers un instrument moins courant.

M. GOMBERT évoque aussi la question du répertoire de certains instruments qui n'est pas assez diffusé dans les médias.

Mme SI HASSEN estime qu'il est très important de présenter la diversité des instruments pour en étendre leur notoriété.

M. BEUVE précise que lors des présentations d'instruments il est important que les parents soient présents avec les enfants pour découvrir les instruments eux aussi car l'enseignement d'un instrument est un projet familial. Il est donc important de présenter les instruments aux enfants, par exemple dans le cadre d'interventions en milieu scolaire, mais il est aussi essentiel d'impliquer les parents dans ce choix.

M. SPROGIS revient sur la question posée par Mme CANDAU-TILH quant aux modalités d'évaluation des élèves : à ce jour le constat est fait de différences importantes dans l'approche des évaluations par les différents sites d'enseignement dont l'examen n'est qu'une des modalités.

Ce sujet n'est pas tranché par le Projet d'Etablissement qui fixe toutefois l'orientation (un dispositif commun) et détermine le cadre méthodologique.

Il appartiendra aux professionnels de travailler et faire des propositions aux instances décisionnelles.

M. SIMON remarque qu'il existe un consensus quant à une exigence de niveau des élèves.

M. JOVER témoigne du fait que, sous l'impulsion des textes cadrant la pédagogie au plan national, les examens annuels ont été abandonnés dans 90 % des conservatoires, y compris des CRD, depuis de nombreuses années pour des formules plus souples et adaptées tout en maintenant de réelles exigences pédagogiques.

Mme SI HASSEN revient sur la question de l'amélioration de la communication et propose que Musique en Marne et Gondoire s'appuie davantage sur le réseau des écoles pour diffuser sa communication afin que le public se mobilise davantage.

Concernant l'amélioration de la communication, Mme LAGOUGE précise qu'une newsletter mensuelle de Musique en Marne et Gondoire est mise en place depuis le mois d'avril 2016, contribuant ainsi à l'amélioration de la visibilité des propositions.

M. GOMBERT rappelle que le spectacle d'élèves est en lui-même une formule qui n'a pas toujours vocation à concerner un public élargi et que, de surcroît, les capacités d'accueil du public sont aussi fonction des dimensions de salles.

M. MOTHEs indique que le taux de remplissage de la salle est certes un critère d'évaluation de l'évènement mais qu'il ne faut pas oublier que l'objectif principal est pédagogique : c'est avant tout l'intérêt, la pertinence et la réussite du projet du point de vue de la progression des élèves qui doit rester la préoccupation centrale d'un conservatoire.

Mme PASCAL se demande si la question est véritablement celle de la communication car elle constate que, de façon générale, les élèves se mobilisent très peu pour assister aux spectacles. Cette question mérite sans doute d'être approfondie pour s'interroger sur ce qui est transmis aux élèves dans ce domaine.

M. SPROGIS estime qu'un Projet d'Etablissement n'est pas « l'outil miracle » qui règle tout mais est un processus permettant de cibler les sujets essentiels à travailler comme ceux qui viennent d'être évoqués même s'ils sont très ciblés sur le conservatoire. En outre, il s'agit aussi d'un document de référence établissant un « instantané » de Musique en Marne et Gondoire et un « guide » pour mener à bien le projet.

Mme HOUDART fait remarquer que le fait de solliciter une réservation sur les affiches pour assister aux spectacles crée un frein à la fréquentation.

M. LEROUX lui répond qu'il s'agit d'une précaution liée au régime d'état d'urgence mais que le public qui se présente sans réservation est admis.

Mme HOUDART insiste sur la question des examens qui « angoisse » l'association ARPEGE et souhaite être associée aux futurs débats.

M. LEROUX revient sur la 3^{ème} remarque formulée par Mme CANDAU-TILH concernant le développement des locaux permettant de répondre aux besoins de la population sur les espaces du territoire en forte expansion.

Le Projet d'Etablissement prévoit bien la réalisation d'une veille territoriale des territoires en expansion mise en rapport avec l'établissement d'une cartographie des élèves du conservatoire (voir fiche action 1.5). Un plan pluriannuel de déploiement sera proposé aux élus qui arbitreront ; notamment sur le plan financier.

Mme SI HASSEN constate que ce Projet d'Etablissement aura eu la vertu de faire progresser positivement la connaissance de Musique en Marne et Gondoire et les relations entre les personnes qui s'y impliquent.

Mme MASSON estime qu'en effet, ce Projet d'Etablissement a été l'occasion pour les enseignants de mieux se connaître et a apprécié la qualité des échanges.

Compte tenu des questions délicates qu'il reste à traiter, Mme MASSON souhaiterait savoir si M. SPROGIS pourrait participer aux futurs débats à l'appui de son expertise et de la qualité de sa médiation.

M. SPROGIS remercie Mme MASSON de sa confiance.

En effet, une expertise extérieure peut se révéler pertinente pour mener à bien une démarche consistant à :

- Analyser l'existant : rassembler de la documentation, des témoignages et réflexions des équipes.
- Faire des choix en s'appuyant sur des orientations légitimes (le SNOP 2008 en particulier ; d'autant plus si Musique en Marne et Gondoire est classé).

De ce point de vue, l'inspection de la Musique du Ministère de la Culture lui paraît être un acteur de premier plan ; M. SPROGIS estimant qu'il n'est sans doute pas la personne la plus indiquée pour mener cette démarche.

Le Projet d'Etablissement est adopté et sera soumis au Bureau Communautaire du 20/06/16, puis au Conseil Communautaire du 27/06/16.

Mme LAGOUGE remercie M. SPROGIS pour son travail d'accompagnement.

3 – Proposition d'évolution de la grille tarifaire du conservatoire intercommunal pour la rentrée 2016/2017

Mme LAGOUGE

Précise que le dispositif de lissage des tarifs sur les instruments « rares » et « semi-rares » lié à l'intégration de l'antenne du conservatoire de Bussy-Saint-Georges prend fin en 2015/2016, ce qui permet de revoir les tarifs à partir de l'année 2016/2017.

Indique que les tarifs n'ont pas évolué depuis 2011 alors que l'inflation sur la période 2011-2016 a été de plus de 4 %.

Mme PASCAL

Note que les propositions tarifaires qui sont faites tendent à mettre au centre la Formation Complète et à accorder une dérogation à celle-ci par le biais du Parcours Personnalisé sur Contrat.

Estime qu'il sera intéressant, en cohérence avec le Projet d'Etablissement qui prône l'élargissement des publics, de penser une offre de formation instrumentale ou vocale qui, d'emblée, s'affranchit d'un cursus.

M. LEROUX précise qu'il s'agit d'une évolution de la grille tarifaire actuelle qui intègre les remarques des différents acteurs (parents d'élèves, élus, direction, enseignants) et qu'il ne s'agit pas d'une refonte : l'esprit de la grille tarifaire initiale est préservé.

M. LEROUX présente le point.

Mme HOUDART regrette que le nombre d'inscriptions en « Ateliers Collectifs Réguliers » soit plafonné à 3 car certains usagers sont inscrits dans plus de 3 ensembles instrumentaux.

M. LEROUX

Indique que le nombre d'inscriptions en « Formations Orchestrales » auxquelles Mme HOUDART fait référence reste illimité : les usagers peuvent donc s'inscrire sans limite dans les ensembles instrumentaux. Précise qu'à ce jour, sur les 1 011 élèves pratiquant au moins 1 « Atelier Collectif Régulier », seuls 6 élèves sont inscrits dans plus de 3 « Ateliers Collectifs Réguliers », soit 0,6 %.

Mme HOUDART déplore que le « Parcours Personnalisé » ne propose des cours que de 30' et que de nombreux élèves souhaitent arrêter la Formation Musicale.

Lors des présentations de son instrument dans le cadre des Portes Ouvertes, Mme MASSON témoigne du fait qu'elle prend bien soin d'insister sur l'engagement sur plusieurs années qu'implique l'apprentissage de l'instrument pour qu'élèves et parents s'engagent sur des bases connues, y compris dans le domaine de la Formation Musicale.

M. MOTHE

Regrette quant à lui que les familles n'encouragent pas davantage à la pratique de la Formation Musicale, voire ostracisent la discipline.

Estime qu'il ne faut pas se focaliser sur les 30' de cours d'instrument : la durée de cours est un élément parmi d'autres de la qualité d'une formation qui reste globale.

Mme BOURDON remarque qu'un « Parcours Personnalisé sur Contrat » peut tout à fait déboucher sur une autre approche très intéressante pour les élèves et même se matérialiser par plus de temps de cours au global.

Mme SI HASSEN s'interroge sur la place des extérieurs.

M. LEROUX précise que ce point doit être mis en regard avec les critères d'accession au conservatoire ; harmonisés sur tous les sites : quel que soit le tarif qui est appliqué aux extérieurs, les élèves issus de Marne et Gondoire restent prioritaires.

Ainsi, par exemple, il est totalement exclu d'accueillir des extérieurs sur les disciplines les plus courantes dont les places sont, de fait, réservées aux habitants de l'agglomération.

En revanche, pratiquer un différentiel de + 70 % au lieu de + 100 % peut permettre d'attirer plus facilement des élèves extérieurs sur des disciplines moins demandées et, ainsi, faire vivre la diversité instrumentale et

donc les Formations Orchestrales ; au bénéfice indirect des élèves issus du territoire qui représentent, et continueront de représenter, environ 9/10^{ème} des effectifs.

M. LANUZA comprend la logique mais estime que sur le plan politique il peut être compliqué d'expliquer aux habitants du territoire que, conformément à l'hypothèse 1, le tarif pour les habitants du territoire évolue de + 4 %, tandis que celui accordé aux extérieurs baisse de 30 % ; même si le différentiel de + 70 % entre les habitants de la CAMG et les extérieurs reste significatif.

Mme LAGOUGE propose de passer au vote.

Résultat du vote :

- Favorable à l'hypothèse 1 (+ 4 % pour la CAMG et différentiel de + 70 % pour les extérieurs) : 12 voix (Mme LAGOUGE, M. SIMON, Mme BOURDON, Mme HOUDART, M. LANUZA, Mme MATEOS-CARRIBA, Mme MOREAU, Mme SI HASSEN, M. BEUVE, Mme GOLDSTEN, Mme MASSON, M. PRAUTOIS).

- Favorable à l'hypothèse 2 (+ 3 % pour la CAMG et différentiel de + 100 % pour les extérieurs) : 1 voix (Mme NEILZ).

L'hypothèse 1 de la proposition de grille tarifaire est adoptée.

A l'appui de l'avis du Comité de Pilotage, les hypothèses 1 et 2 seront soumises au Bureau Communautaire du 20/06/16 qui arbitrera pour proposer l'hypothèse retenue au Conseil Communautaire du 27/06/16.

4 – Proposition d'évolution du règlement intérieur du conservatoire intercommunal pour la rentrée 2016/2017

Mme LAGOUGE présente le point en revenant sur les principales évolutions :

- Précision sur le fait que tout usager en situation d'impayé ne peut être réinscrit l'année suivante tant qu'il n'a pas régularisé sa situation vis-à-vis du Trésor Public ;
- Principe d'engagement à l'année des élèves ;
- Inscription du principe de laïcité ;
- Inscription du droit à la contestation et procédure.

Le règlement intérieur du conservatoire intercommunal pour la rentrée 2016/2017 est adopté et sera soumis au Bureau Communautaire du 20/06/16, puis au Conseil Communautaire du 27/06/16.

5 – Questions diverses

5 – 1 – Orchestres A l'Ecole

Mme LAGOUGE rappelle que les deux Orchestres A l'Ecole de Marne et Gondoire se produiront dans le cadre d'une rencontre des Orchestres à l'Ecole qui se tiendra ce vendredi 10/06/16 sous le kiosque des Jardins du Luxembourg de 11h30 à 15h00.

Les membres du Comité de Pilotage y sont cordialement invités.

D'autre part, M. LEROUX informe les membres du Comité de Pilotage que le parc instrumental de l'Orchestre A l'Ecole qui ouvrira la rentrée prochaine au Collège Le Moulin A Vent de Thorigny-sur-Marne sera financé à 50 % par l'association « Orchestre A l'Ecole », soit un montant de 4 000 € TTC.

5 – 2 – Etat des locaux de l'antenne de Conches

M. LANUZA demande où en est la question du renouvellement de la moquette usagée de l'antenne de Conches-sur-Gondoire.

M. LEROUX lui répond que, à sa connaissance, lorsque les services techniques de la Communauté d'Agglomération ont demandé au Maire de Conches-sur-Gondoire s'il était possible d'intervenir, celui-ci aurait refusé.




5 – 3 – Enseignement par modules

M. LANUZA demande si l'expérimentation des enseignements par modules menée à partir du 2^{ème} cycle sur l'antenne de Conches/Chanteloup perdurera l'an prochain.

M. GOMBERT lui répond qu'en effet, l'expérience est tout à fait probante et rend les élèves positivement acteurs de leur formation. Il s'agit maintenant de perfectionner un fonctionnement qui a été très lourd à mettre en place mais dont la dynamique est tout à fait pertinente.

Mme LAGOUGE lève la séance et remercie les participants.

La séance est levée à 23h05.

La Présidente	Le Secrétaire	La secrétaire Adjointe
Mme Edwige LAGOUGE 	M. Laurent SIMON 	Mme Isabelle MOREAU 

Pièce jointe :

- Diaporama de présentation de la 2^{nde} partie de l'avant-projet définitif du Projet d'Etablissement.